

Description

L'invention a trait à un élément de recouvrement d'une ferrure à verrouillage multipoints mise en applique sur une porte, fenêtre ou analogue et composée d'une crémone-serrure, ou d'une pluralité de blocs de serrures, ou de gâches.

On connaît, par le document FR-A-2 216 830, un dispositif de serrure comprenant plusieurs pènes actionnés simultanément à partir d'un mécanisme de sûreté commun par l'intermédiaire de tringles de manoeuvre. Celles-ci relient ledit mécanisme de sûreté aux différents pènes coopérant avec les différentes gâches solidaires du dormant de la porte, fenêtre ou analogue. L'ensemble des pènes, du mécanisme de sûreté et les tringles de manoeuvre est logé à l'intérieur d'un boîtier unique fixé en applique sur la face interne de l'ouvrant de la porte, fenêtre ou analogue. De même, l'ensemble des gâches est logé à l'intérieur d'un boîtier unique appliqué sur la face interne du dormant de la porte, fenêtre ou analogue. Ces boîtiers sont constitués par deux profilés emboîtables ayant une section en "U" et dont l'un constitue le couvercle de l'autre. Lesdits boîtiers, étant pourvus respectivement du mécanisme de sûreté, des pènes et des tringles de manoeuvre respectivement des gâches, sont appliqués en une seule opération de pose sur la face interne de l'ouvrant, respectivement du dormant de la porte, fenêtre ou analogue.

Toutefois, pour des raisons de sécurité, il s'avère judicieux de remplacer le dispositif de serrure à mécanisme de sûreté unique par une pluralité de blocs de serrures dont les éléments de verrouillage coopèrent respectivement avec une pluralité de gâches. En effet, ceci entraîne pour le cambrioleur une perte de temps du fait qu'il est obligé d'actionner individuellement chaque bloc de serrure.

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients. L'invention telle qu'elle est définie dans les revendications permet de parvenir à cet objectif en prévoyant un élément de recouvrement d'une ferrure à verrouillage multipoints mise en applique sur une porte, fenêtre ou analogue et composée d'une crémone-serrure, ou d'une pluralité de blocs de serrures, ou de gâches formé par un boîtier tubulaire longitudinal de section rectangulaire dont un des petits côtés est à fleur avec le chant du montant de l'ouvrant ou du dormant qui se caractérise en ce que le boîtier tubulaire longitudinal consiste en un profilé tubulaire de section rectangulaire dont un des grands côtés coiffant la pluralité de blocs de serrures ou de gâches, comporte des moyens de clipage s'interposant entre les blocs de serrures ou de gâches et la face interne respectivement de l'ouvrant ou du dormant de la porte, fenêtre ou analogue.

Selon une autre caractéristique de l'invention, le petit côté du profilé tubulaire de section rectangulaire à fleur avec le chant du montant de l'ouvrant ou du dormant de la porte, fenêtre ou analogue comporte lumières pour le passage des éléments de verrouillage.

Les avantages obtenus grâce à cette invention consistent, essentiellement, en ce que l'élément de

recouvrement résout le problème consistant à conserver les avantages résultant d'un recouvrement en applique tout en permettant l'usage d'une pluralité de blocs de serrures ou de gâches.

L'invention est exposée ci-après plus en détail à l'aide de dessins représentant seulement un mode d'exécution.

La figure 1 représente, en perspective, l'élément de recouvrement conforme à l'invention.

La figure 2 représente, partiellement en coupe et en élévation, l'élément de recouvrement comportant des moyens de clipage selon un premier mode de réalisation.

La figure 3 représente, partiellement en coupe et en élévation, l'élément de recouvrement comportant des moyens de clipage selon un second mode de réalisation.

La figure 4 représente l'élément de recouvrement, en plan et en coupe selon IV-IV de la figure 2.

On se réfère aux différentes figures.

Conformément à l'invention, l'élément de recouvrement d'une ferrure à verrouillage multipoints mise en applique sur la face interne d'une porte, fenêtre ou analogue comporte un profilé tubulaire 1. En raison de l'encombrement des blocs de serrures ou de gâches, ce profilé tubulaire 1 présente une section rectangulaire. L'un des grands côtés 2 est mis en applique sur la face interne 3 soit de l'ouvrant 4 dans le cas de blocs de serrures, soit du dormant (non représenté) dans le cas de recouvrement de blocs de gâches. Ce grand côté 2 comporte des ouvertures 5, 6 permettant le passage des différents blocs de serrures et/ou de gâches, ces blocs étant maintenus en place par les différents éléments de fixation utilisés couramment.

Un des petits côtés 7 de ce profilé tubulaire 1 de section rectangulaire est à fleur avec le chant 8 du montant soit de l'ouvrant 4, soit du dormant. On prévoit dans ce petit côté 7 au droit des éléments de verrouillage, tels que pêne demi-tour, pêne dormant ou bec-de-cane, des lumières 9, 10, 11, 12, 13 permettant le passage desdits éléments de verrouillage.

Lorsque le profilé tubulaire 1 sert d'élément de recouvrement des blocs de serrures, les éléments de verrouillage font saillie par rapport à la face externe 14 du petit côté 7 alors que, lorsque le profilé tubulaire 1 sert d'élément de recouvrement des blocs de gâches, les éléments de verrouillage font saillie par rapport à la face interne 15 du petit côté 7.

Du fait que le grand côté 2 du profilé tubulaire 1 comporte, au droit des blocs de serrures et/ou de gâches, les ouvertures 5, 6, le profilé tubulaire 1 peut coiffer ces différents blocs pénétrant dans ce dernier à travers lesdites ouvertures 5, 6. Toutefois, le plan médian 16 de ces ouvertures 5, 6 est décalé par rapport à l'axe 17 des lumières 9, 10, 11, 12, 13. Préférentiellement, ce plan médian 16 est situé en-dessous de l'axe 17.

Conformément à l'invention, le profilé tubulaire 1 de section rectangulaire comporte des moyens de clipage s'interposant entre les blocs de serrures ou de gâches et la face interne 3 soit de l'ouvrant 4, soit du dormant.

Selon un premier mode de réalisation, les moyens de clipage sont une zone active 18 située au-dessus des ouvertures 5, 6 et qui vient s'accrocher derrière la face externe des différents blocs et coulisse verticalement de haut vers le bas pour la mise en place de l'élément de recouvrement entre la face externe des différents blocs et la face interne 3 de l'ouvrant 4, ou du dormant. La hauteur 19 de cette zone active 18 est au moins égale à la distance 20 séparant l'axe 17 au plan médian 16, cette distance 20 correspondant à la course verticale du profilé tubulaire 1 par rapport aux différents blocs de serrures ou gâches.

Selon un autre mode de réalisation, les moyens de clipage sont des encoches 21, 22 situées au droit de passage des éléments de fixation assurant la fixation des blocs de serrures ou de gâches en applique sur la face interne 3 de l'ouvrant 4 ou du dormant. Ces encoches 21, 22 débouchent sur le chant supérieur 23 des ouvertures 5, 6 réalisées dans le grand côté 2 du profilé tubulaire 1. La hauteur 24 de ces encoches 21, 22 est au moins égale à la distance 20 entre l'axe 17 et le plan médian 16.

Toutefois, les moyens de clipage ne sont pas limités aux deux modes de réalisation indiqués ci-dessus.

Pour actionner les blocs de serrures, on utilise des moyens de commande amovibles tels que clé et/ou poignée de commande. De ce fait, il est suffisant de prévoir dans l'autre grand côté 25 du profilé tubulaire 1 des ouvertures 26, 27 permettant le passage de la clé respectivement du carré du manœuvre de la poignée.

Dans certains cas, les moyens de commande sont à demeure sur la serrure. A cet effet, il est nécessaire de prévoir dans l'autre grand côté 25 du profilé tubulaire 1, des ouvertures formées de lumières oblongues 28, 29, 30 dont la hauteur 31 est au moins égale à la somme du diamètre des moyens de commande et la course verticale du profilé tubulaire 1 correspondant à la distance 20.

Pour la mise en place, il suffit d'appliquer le profilé tubulaire 1 sur la face interne 3 de l'ouvrant 4, respectivement du dormant, en prenant soin que les blocs de serrures ou de gâches passent à travers les ouvertures 5, 6, puis on exerce une traction vers le bas sur le profilé tubulaire 1, de sorte que les moyens de clipage 18, 21, 22 viennent s'accrocher derrière les différents blocs.

Revendications

1. Élément de recouvrement d'une ferrure à verrouillage multipoints mise en applique sur une porte, fenêtre ou analogue et composée d'une crémone-serrure, ou d'une pluralité de blocs de serrures, ou de gâches formé par un boîtier tubulaire longitudinal (1) de section rectangulaire dont un des petits côtés (7) est à fleur avec le chant (8) du montant de l'ouvrant (4) ou du dormant caractérisé en ce que le boîtier tubulaire longitudinal consiste en un profilé tubulaire de section rectangulaire dont un des grands côtés (2) coiffant la pluralité de blocs de serrures ou de gâches comporte des moyens de cli-

page (18, 21, 22) s'interposant entre les blocs de serrures ou de gâches et la face interne (3), respectivement de l'ouvrant (4) ou du dormant de la porte, fenêtre, ou analogue.

2. Élément selon la revendication 1, caractérisé en ce que le petit côté (7) du profilé tubulaire (1) de section rectangulaire à fleur avec le chant du montant de l'ouvrant (4) ou du dormant de la porte, fenêtre ou analogue comporte des lumières (9 à 13) pour le passage des éléments de verrouillage.

3. Élément selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les lumières (9 à 13) comportent un axe (17) décalé d'une distance (20) par rapport au plan médian (16) d'ouvertures (5, 6) pratiquées dans le grand côté (2) et servant de passage aux blocs de serrures ou de gâches, la distance (20) étant égale à la course verticale du profilé tubulaire (1) par rapport auxdits blocs de serrures ou de gâches.

4. Élément selon la revendication 3, caractérisé en ce que le plan médian (16) des ouvertures (5, 6) est situé en-dessous de l'axe (17) des lumières (9 à 13).

5. Élément selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de clipage sont une zone active (18) située au-dessus du chant supérieur (23) des ouvertures (5, 6) et venant s'accrocher entre les différents blocs et la face interne (3) de l'ouvrant (4) ou du dormant.

6. Élément selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de clipage sont des encoches (21, 22) situées au droit de passage des éléments de fixation des différents blocs et débouchant sur le chant supérieur (23) des ouvertures (5, 6).

7. Élément selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de clipage comportent une hauteur (19, 24) égale à la distance (20).

8. Élément selon la revendication 1, caractérisé en ce que le profilé tubulaire (1) comporte dans son autre grand côté (25) des ouvertures (26 à 30) pour le passage des moyens de commande des serrures.

9. Élément selon la revendication 8, caractérisé en ce que les ouvertures sont des lumières oblongues (28, 29, 30) dont la hauteur (31) est au moins égale à la somme du diamètre des moyens de commande et la distance (20).

Claims

1. Covering for an espagnolette lock for a door, window or the like and comprised of an espagnolette-lock or a plurality of lock or keeper blocks, formed by a longitudinal tubular casing (1) with rectangular cross-section, one small side (7) of which is at the same level as the edge (8) of the stile of the leaf (4) or the sash-frame, characterized in that the longitudinal tubular casing consists in a tubular profile with rectangular cross-section, one large side (2) of which, covering the plurality of lock or keeper blocks, comprises clipping means (18, 21, 22) being interposed between the lock or keeper blocks and the inner face (3) of the leaf (4) or sash-frame, respectively, of the door, window or the like.

2. Covering according to claim 1, characterized in that the small side (7) of the tubular profile (1) with rectangular cross-section at the same level as the

Selon un premier mode de réalisation, les moyens de clipage sont une zone active 18 située au-dessus des ouvertures 5, 6 et qui vient s'accrocher derrière la face externe des différents blocs et coulisse verticalement de haut vers le bas pour la mise en place de l'élément de recouvrement entre la face externe des différents blocs et la face interne 3 de l'ouvrant 4, ou du dormant. La hauteur 19 de cette zone active 18 est au moins égale à la distance 20 séparant l'axe 17 au plan médian 16, cette distance 20 correspondant à la course verticale du profilé tubulaire 1 par rapport aux différents blocs de serrures ou gâches.

Selon un autre mode de réalisation, les moyens de clipage sont des encoches 21, 22 situées au droit de passage des éléments de fixation assurant la fixation des blocs de serrures ou de gâches en applique sur la face interne 3 de l'ouvrant 4 ou du dormant. Ces encoches 21, 22 débouchent sur le chant supérieur 23 des ouvertures 5, 6 réalisées dans le grand côté 2 du profilé tubulaire 1. La hauteur 24 de ces encoches 21, 22 est au moins égale à la distance 20 entre l'axe 17 et le plan médian 16.

Toutefois, les moyens de clipage ne sont pas limités aux deux modes de réalisation indiqués ci-dessus.

Pour actionner les blocs de serrures, on utilise des moyens de commande amovibles tels que clé et/ou poignée de commande. De ce fait, il est suffisant de prévoir dans l'autre grand côté 25 du profilé tubulaire 1 des ouvertures 26, 27 permettant le passage de la clé respectivement du carré du manœuvre de la poignée.

Dans certains cas, les moyens de commande sont à demeure sur la serrure. A cet effet, il est nécessaire de prévoir dans l'autre grand côté 25 du profilé tubulaire 1, des ouvertures formées de lumières oblongues 28, 29, 30 dont la hauteur 31 est au moins égale à la somme du diamètre des moyens de commande et la course verticale du profilé tubulaire 1 correspondant à la distance 20.

Pour la mise en place, il suffit d'appliquer le profilé tubulaire 1 sur la face interne 3 de l'ouvrant 4, respectivement du dormant, en prenant soin que les blocs de serrures ou de gâches passent à travers les ouvertures 5, 6, puis on exerce une traction vers le bas sur le profilé tubulaire 1, de sorte que les moyens de clipage 18, 21, 22 viennent s'accrocher derrière les différents blocs.

Revendications

1. Élément de recouvrement d'une ferrure à verrouillage multipoints mise en applique sur une porte, fenêtre ou analogue et composée d'une crémone-serrure, ou d'une pluralité de blocs de serrures, ou de gâches formé par un boîtier tubulaire longitudinal (1) de section rectangulaire dont un des petits côtés (7) est à fleur avec le chant (8) du montant de l'ouvrant (4) ou du dormant caractérisé en ce que le boîtier tubulaire longitudinal consiste en un profilé tubulaire de section rectangulaire dont un des grands côtés (2) coiffant la pluralité de blocs de serrures ou de gâches comporte des moyens de cli-

page (18, 21, 22) s'interposant entre les blocs de serrures ou de gâches et la face interne (3), respectivement de l'ouvrant (4) ou du dormant de la porte, fenêtre, ou analogue.

2. Élément selon la revendication 1, caractérisé en ce que le petit côté (7) du profilé tubulaire (1) de section rectangulaire à fleur avec le chant du montant de l'ouvrant (4) ou du dormant de la porte, fenêtre ou analogue comporte des lumières (9 à 13) pour le passage des éléments de verrouillage.

3. Élément selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les lumières (9 à 13) comportent un axe (17) décalé d'une distance (20) par rapport au plan médian (16) d'ouvertures (5, 6) pratiquées dans le grand côté (2) et servant de passage aux blocs de serrures ou de gâches, la distance (20) étant égale à la course verticale du profilé tubulaire (1) par rapport auxdits blocs de serrures ou de gâches.

4. Élément selon la revendication 3, caractérisé en ce que le plan médian (16) des ouvertures (5, 6) est situé en-dessous de l'axe (17) des lumières (9 à 13).

5. Élément selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de clipage sont une zone active (18) située au-dessus du chant supérieur (23) des ouvertures (5, 6) et venant s'accrocher entre les différents blocs et la face interne (3) de l'ouvrant (4) ou du dormant.

6. Élément selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de clipage sont des encoches (21, 22) situées au droit de passage des éléments de fixation des différents blocs et débouchant sur le chant supérieur (23) des ouvertures (5, 6).

7. Élément selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de clipage comportent une hauteur (19, 24) égale à la distance (20).

8. Élément selon la revendication 1, caractérisé en ce que le profilé tubulaire (1) comporte dans son autre grand côté (25) des ouvertures (26 à 30) pour le passage des moyens de commande des serrures.

9. Élément selon la revendication 8, caractérisé en ce que les ouvertures sont des lumières oblongues (28, 29, 30) dont la hauteur (31) est au moins égale à la somme du diamètre des moyens de commande et la distance (20).

Claims

1. Covering for an espagnolette lock for a door, window or the like and comprised of an espagnolette-lock or a plurality of lock or keeper blocks, formed by a longitudinal tubular casing (1) with rectangular cross-section, one small side (7) of which is at the same level as the edge (8) of the stile of the leaf (4) or the sash-frame, characterized in that the longitudinal tubular casing consists in a tubular profile with rectangular cross-section, one large side (2) of which, covering the plurality of lock or keeper blocks, comprises clipping means (18, 21, 22) being interposed between the lock or keeper blocks and the inner face (3) of the leaf (4) or sash-frame, respectively, of the door, window or the like.

2. Covering according to claim 1, characterized in that the small side (7) of the tubular profile (1) with rectangular cross-section at the same level as the



edge of the stile of the leaf (4) or the sash-frame, respectively, of the door, window and the like comprises openings (9 through 13) for the passing-through of the locking members.

3. Covering according to claims 1 and 2, characterized in that the openings (9 through 13) comprise an axis (17) offset by a distance (20) with respect to the median plane (16) of the openings (5, 6) provided in the large side (2) and serving as passage for the lock or keeper blocks, the distance (20) being equal to the vertical stroke of the tubular profile (1) with respect to said lock or keeper blocks.

4. Covering according to claim 3, characterized in that the median plane (16) of the openings (5, 6) is situated below the axis (17) of the openings (9 through 13).

5. Covering according to claim 1, characterized in that the clipping means are an active area (18) located above the upper edge (23) of the openings (5, 6) and being caught between the various blocks and the inner face (3) of the leaf (4) or sash-frame.

6. Covering according to claim 1, characterized in that the clipping means are slots (21, 22) located in front of the passage of the fixing members of the various blocks and ending in the upper edge (23) of the openings (5, 6).

7. Covering according to claim 1, characterized in that the clipping means comprise an height (19, 24) equal to the distance (20).

8. Covering according to claim 1, characterized in that the tubular profile (1) comprises, in its other large side (25), openings (26 through 30) for the passing-through of actuating means of the lock.

9. Covering according to claim 8, characterized in that the openings are elongated slots (28, 29, 30) the height (31) of which is at least equal to the sum of the diameter of the actuating means and the distance (20).

Patentansprüche

1. Abdeckelement für einen mehrere Angriffspunkte aufweisenden Verriegelungsbeschlag, der in Anlage an einer Tür, einem Fenster od.dgl., angebracht wird und aus einem Baskülverschluß oder einer Vielzahl von Verschußblöcken oder Schließkappen besteht, mit einem langgestreckten rohrförmigen Gehäuse (1) mit rechteckigem Querschnitt, von dem eine kleinere Seite (7) bündig mit der Kante (8) des Stehers des Flügels (4) oder des Stockrahmens ist, dadurch gekennzeichnet, daß das langgestreckte rohrförmige Gehäuse aus einem rohrförmigen Profil mit rechteckigem Querschnitt besteht, wobei einer seiner größeren Seiten (2), welche die Vielzahl der Verschußblöcke oder Schließkappen überdeckt, Haltermittel (18, 21, 22) aufweist, die zwischen den Verschußblöcken oder den Schließkappen und der Innenseite (3) des Flügels (4) oder des Stockrahmens der Tür, des Fensters od.dgl. zwischengeschaltet sind.

2. Element nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die kleinere Seite (7) des rohrförmigen Profils (1) mit rechteckigem Querschnitt, die bündig mit der Kante des Stehers des Flügels (4) oder des Stockrahmens der Tür, des Fensters

od.dgl. ist, Langlöcher (9 bis 13) für den Durchtritt von Verriegelungselementen aufweist.

3. Element nach den Ansprüchen 1 und 2, dadurch gekennzeichnet, daß die Öffnungen (5 bis 13) eine Achse (17) aufweisen, die bezüglich der Mittelebene (16) von in der großen Seite (2) ausgebildeten Öffnungen (5, 6) für den Durchtritt der Verschußblöcke oder Schließkappen um einen Abstand (20) versetzt ist, wobei der Abstand (20) gleich dem Vertikalweg des rohrförmigen Profils (1) bezüglich der Verschußblöcke oder Schließkappen ist.

4. Element nach Anspruch 3, dadurch gekennzeichnet, daß die Mittelebene (16) der Öffnungen (5, 6) unterhalb der Achse (17) der Langlöcher (9 bis 13) liegt.

5. Element nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Haltermittel eine aktive Zone (18) sind, die oberhalb der oberen Kante (23) der Öffnung (5, 6) liegt und zwischen die verschiedenen Blöcke und die Innenseite (3) des Flügels (4) oder des Stockrahmens eingreift.

6. Element nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Haltermittel Aussparungen (21, 22) sind, die im Weg der Befestigungselemente der verschiedenen Blöcke liegen und in die obere Kante (23) der Öffnungen (5, 6) ausmünden.

7. Element nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Haltermittel eine Höhe (19, 24) haben, die gleich dem Abstand (20) ist.

8. Element nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß das rohrförmige Profil (1) auf seiner anderen größeren Seite (25) Öffnungen (26 bis 30) für den Durchtritt der Betätigungsmittel der Verschlüsse aufweist.

9. Element nach Anspruch 8, dadurch gekennzeichnet, daß die Öffnungen Langlöcher (28, 29, 30) sind, deren Höhe (31) zumindest gleich der Summe des Durchmessers der Betätigungsmittel und dem Abstand (20) ist.

